

21 DÉCEMBRE 2021
LE MINISTRE

NOUS ÉCRIT :



- Refonte des Cycles de Travail
- Situation Spécifique des Nuiteux**
- Réforme des modalités d'affectation
- Projet de mise en place de DDPN
- Perspectives de la LOPMI

STATUT DU TRAVAILLEUR DE NUIT

➔ Propositions du Ministre de l'Intérieur :

- Augmenter « significativement l'indemnité spécifique pour travail de nuit »
- Poursuivre les efforts en matière d'accompagnement social et médical

➔ Pour UNITÉ SGP POLICE :

- Augmentation uniforme de l'ITN pour tous les agents ayant le statut du travailleur de nuit, QUEL QUE SOIT LE RYTHME DE TRAVAIL
- Élargissement des dispositifs de garde d'enfants aux jours et horaires atypiques
- Suivi médical annuel par la médecine de prévention
- Poursuite de l'équipement en matériels dédiés
- Mise en place d'une bonification retraite de 1/4ème après 5 ans d'exercice de nuit



UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO

On ne lâche rien !

21-12-2021